



QUATORZIÈME ÉDITION DES PRIX DE L'OMT RÉCOMPENSANT L'EXCELLENCE ET L'INNOVATION DANS LE TOURISME

DIRECTIVES

Madrid, mai 2017

INTRODUCTION

1. Les prix de l'OMT, lesquels ont été créés par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), sont les prix les plus en vue dans le secteur du tourisme à l'échelle mondiale. Ils mettent à l'honneur des figures de premier plan pour l'excellence de leurs travaux et leurs réalisations innovantes dans différentes catégories : création et diffusion de savoir et œuvre de toute une vie (prix à des individus), politiques publiques et gouvernance, recherche et technologies, entreprises et organisations non gouvernementales.
2. Depuis la création des prix de l'OMT en 2003 (à l'origine, prix Ulysse de l'OMT), d'éminents chercheurs et institutions (publiques, privées ou ONG) ont été récompensés pour leurs initiatives innovantes dans le domaine du tourisme qui ont servi de source d'inspiration aux fins du développement d'un tourisme compétitif et durable aux échelons local, national, régional et international.
3. La contribution des lauréats s'inscrit dans le droit fil des politiques, des priorités et du programme de travail de l'OMT, notamment du Code mondial d'éthique du tourisme et des normes et principes consacrés par les objectifs de développement durable énoncés par les Nations Unies.

CATÉGORIES

4. Il existe cinq catégories de prix allant à des initiatives touristiques particulières :
 - a. Prix de l'OMT récompensant l'innovation dans le domaine des politiques publiques et de la gouvernance
 - b. Prix de l'OMT récompensant l'innovation dans les entreprises
 - c. Prix de l'OMT récompensant l'innovation dans les organisations non gouvernementales
 - d. Prix de l'OMT récompensant l'innovation dans le domaine de la recherche et des technologies
 - e. *Prix de l'éthique de l'OMT pour les signataires de l'Engagement du secteur privé envers le Code d'éthique*

5. Il existe deux catégories de prix à des individus :
 - a. Prix Ulysse de l'OMT récompensant l'excellence dans la création et la diffusion de savoir
 - b. Prix de l'OMT récompensant l'œuvre de toute une vie

CRITÈRES

6. Les **prix de l'OMT récompensant l'innovation dans le tourisme** distinguent les contributions majeures d'initiatives touristiques innovantes alliant compétitivité et durabilité. Les travaux présentés devront avoir été une grande source d'inspiration et avoir eu un impact important sur le secteur du tourisme pouvant être reproduit ailleurs.
 - a. **Prix de l'OMT récompensant l'innovation dans le domaine des politiques publiques et de la gouvernance :**

Initiative extrêmement innovante gérée par une institution publique ou une institution mixte public-privé, se traduisant par des améliorations tangibles et durables des politiques, des processus et de la gouvernance. Appuie un modèle intégrateur de gouvernance touristique faisant intervenir toute une gamme de parties prenantes du tourisme.
 - b. **Prix de l'OMT récompensant l'innovation dans les entreprises :**

Initiative présentée par une entreprise dynamique menant à bien des projets ou proposant des produits ou des services innovants dans le domaine du tourisme. Peut prendre la forme d'applications respectueuses de l'environnement, d'un engagement au titre de la responsabilité sociale des entreprises ou d'autres contributions innovantes.
 - c. **Prix de l'OMT récompensant l'innovation dans les organisations non gouvernementales :**

Initiative gérée par une organisation non gouvernementale à but clairement non lucratif et dans laquelle la communauté, les partenariats, la gouvernance et/ou l'action de la société civile interviennent pour une part essentielle. C'est une initiative originale et une source d'inspiration de par sa nature, ses objectifs, sa gestion des ressources et ses résultats. Elle illustre l'utilisation du tourisme comme outil stratégique au service d'un développement équilibré et durable dans ses dimensions économique, sociale et/ou environnementale.
 - d. **Prix de l'OMT récompensant l'innovation dans le domaine de la recherche et des technologies :**

Le prix va à un individu visionnaire faisant œuvre de pionnier dont l'initiative a permis au secteur privé, à une communauté, à une destination ou à un pays d'optimiser les possibilités offertes par les technologies pour aller de l'avant dans le développement d'un tourisme durable. Projet de recherche ou innovation technologique représentant une source d'inspiration majeure et ayant démontré son efficacité par ses applications pratiques et son impact mesurable dans le secteur du tourisme.

Pour évaluer et comparer les différentes candidatures d'après les critères ci-dessus, le jury pourra aussi tenir compte des éléments suivants :

- Créativité et authenticité démontrées
- Contribution dans le domaine considéré
- Contribution au développement économique et/ou social de la communauté internationale, nationale, régionale ou locale
- Durée de l'activité ou du projet et son impact
- Valeur éducative ou de formation
- Objectifs futurs et impact probable
- Conservation de l'environnement et préservation du patrimoine naturel et culturel
- Dimension éthique liée au Code mondial d'éthique du tourisme établi par l'OMT

7. Le **prix Ulysse de l'OMT récompensant l'excellence dans la création et la diffusion de savoir dans le tourisme** sera attribué à un chercheur émérite ayant apporté une contribution remarquable à la création et à la diffusion de savoir innovant dans le tourisme.

Les principaux critères d'attribution sont les suivants :

- Excellence et originalité démontrées dans son domaine
- Parcours réalisé en ce qui concerne la création de savoir à l'appui de l'innovation, de la compétitivité et de la durabilité
- Modèle et source d'inspiration favorisant l'apparition d'idées nouvelles et porteuses qui présentent un intérêt direct pour ce qui est de l'innovation dans le tourisme, et exerçant une influence sur les générations actuelles et futures
- Réussites dans les domaines personnel, professionnel et de la recherche

La sélection du prix Ulysse de l'OMT récompensant l'excellence dans la création et la diffusion de savoir dans le tourisme sera confiée à un jury international séparé composé d'experts désignés par l'OMT. **Il ne sera pas accepté de propositions de noms ou de candidatures externes.**

8. Le **prix de l'OMT récompensant l'œuvre de toute une vie** sera un hommage rendu à l'œuvre de toute une vie de personnalités visionnaires et influentes ayant apporté une contribution importante tout au long de leur carrière en servant de modèle et de source d'inspiration pour le développement du tourisme aux échelons local, national, régional ou international.

Les principaux critères d'attribution sont les suivants :

- Excellence démontrée dans leur domaine
- Modèle et source d'inspiration pour le secteur du tourisme

Pour évaluer et comparer les différentes candidatures d'après les critères ci-dessus, le jury pourra aussi tenir compte des éléments suivants :

- Qualités de leader, innovation et créativité démontrées

- Contribution au développement d'activités touristiques et/ou de l'économie aux échelons international, régional, national ou local
- Contribution dans un domaine pertinent
- Nature et durée des activités ou services
- Degré de difficulté des réalisations obtenues et sacrifices consentis
- Réussites personnelles et professionnelles
- Implication des communautés et bénévolat
- Reconnaissance et prix obtenus

La sélection du **Prix de l'OMT récompensant l'œuvre de toute une vie** sera confiée à un jury international séparé composé d'experts désignés par l'OMT. **Il ne sera pas accepté de propositions de noms ou de candidatures externes.**

9. Le jury pourra souhaiter valoriser plus particulièrement un candidat dont les initiatives aident clairement à promouvoir le Code mondial d'éthique du tourisme, y adhèrent et contribuent à son application et à sa diffusion, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement durable énoncés par les Nations Unies.

LES PRIX

10. Les prix de l'OMT consistent en un trophée ou une médaille et un certificat. Ils ne prévoient aucune gratification financière.

CONDITIONS À REMPLIR

11. Peut se porter candidat aux prix de l'OMT tout particulier ou toute partie intéressée ayant à son actif des réalisations en rapport avec le secteur du tourisme.
12. Les initiatives présentées sont censées avoir été mises un minimum en pratique pour démontrer leur efficacité. Les initiatives n'ayant pas été mises en pratique ne seront pas prises en considération.
13. Les fonctionnaires de l'OMT actuellement en poste ne sont pas autorisés à présenter une candidature ni à recevoir de prix de l'OMT. Les initiatives à la conception et/ou à l'application desquelles l'OMT participe ou a participé ne seront pas non plus prises en considération.
14. Les candidatures incomplètes ou reçues après la date limite (**30 septembre 2017**) ne seront pas prises en considération.
15. Les organisations sont encouragées à présenter une initiative par an. Les initiatives déjà récompensées par le passé ne comportant aucun élément nouveau ne seront pas prises en considération.
16. Les dossiers de candidature doivent être présentés à l'OMT sous forme numérique et contenir tous les documents **en anglais** requis tels qu'énumérés dans la déclaration d'acceptation des conditions de participation (Statement of Understanding and Acceptance). Ils doivent être

envoyés à l'adresse awards@unwto.org avant la date limite du **30 septembre 2017**. Les candidats peuvent joindre des documents supplémentaires, lesquels seront portés à la connaissance des membres du jury uniquement s'ils en font la demande.

17. Les Directives relatives à la quatorzième édition des prix de l'OMT récompensant l'excellence et l'innovation dans le tourisme, la déclaration d'acceptation des conditions de participation (Statement of Understanding and Acceptance) et le formulaire de candidature pour les prix peuvent être téléchargés sur le site internet de l'OMT à l'adresse <http://know.unwto.org>.

JURY

18. Les lauréats seront désignés par un jury international d'experts formé par l'OMT.
19. Dans le cas du prix Ulysse de l'OMT récompensant l'excellence dans la création et la diffusion de savoir dans le tourisme, le jury constitué par l'OMT sera composé en partie d'anciens lauréats du prix Ulysse.
20. Il se peut que les noms des membres du jury soient publiés sur le site internet de l'OMT. Toute tentative pour contacter les membres du jury donnera lieu à une exclusion immédiate du concours.
21. Les membres du jury ne percevront en contrepartie aucune gratification financière.

ANNONCE DES LAURÉATS ET CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

22. L'OMT annoncera les lauréats des **prix de l'OMT récompensant l'innovation** au cours de la première semaine de novembre 2017.
23. La Cérémonie de remise des prix de l'OMT (quatorzième édition) aura lieu, avec le soutien du salon international du tourisme de Madrid (FITUR / IFEMA), le 17 janvier 2018 à Madrid (Espagne).
24. Le Forum des prix de l'OMT est programmé avant la cérémonie, le 15 janvier 2018, afin de mettre en lumière et de faire connaître le savoir et les meilleures pratiques des finalistes de la quatorzième édition des prix de l'OMT.

CALENDRIER

25. Les dates importantes des prix de l'OMT sont indiquées ci-dessous. L'OMT pourra, à son entière discrétion, revoir les présentes directives et le calendrier à tout moment et de quelque manière qu'elle jugera nécessaires pour le déroulement du processus.

30 septembre 2017	Date limite de réception des candidatures
Première semaine de novembre	Annonce des lauréats
15 janvier 2018	Quatorzième édition du Forum des prix de l'OMT
17 janvier 2018	Quatorzième édition de la Cérémonie des prix de l'OMT